

BOURGET

MAG

votre mensuel municipal

www.lebourgetdulac.fr • Facebook-Instagram@lebourgetdulac • N° ③ mars 2021



Urbanisme et logement

Pression immobilière...
des solutions existent !

pages 08 à 11

TECHNOLAC

Ouverture officielle
du Pôle Entrepreneuriat
à Savoie Technolac **P. 4**

VISIOCONFÉRENCE

31 mars 2021 : tout sur
le logement social et
pourquoi en faire ? **P. 11**

ACCÈS PMR

Vers un Bourget-du-Lac
accessible à toutes
et tous **P. 13**



Besoin d'aide dans vos démarches administratives ?
Appelez le **09 72 72 59 12**
ou rendez-vous dans votre France Services.



INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES

La campagne d'inscription pour l'année scolaire 2021/2022 a commencé. Elle concerne :

- les nouveaux arrivants
- les enfants nés en 2018 entrant en maternelle
- les enfants qui changent d'école à la prochaine rentrée scolaire

Les parents doivent se présenter au service État Civil de la Mairie du Bourget-du-Lac munis des ORIGINAUX des justificatifs ci-dessous :

- justificatif de domicile établi au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (taxe d'habitation, facture gaz ou électricité, assurance habitation, quittance de loyer - hors quittance délivrée par un particulier, facture téléphone fixe, facture box, bail d'un organisme)
- livret de famille
- carnet de santé de l'enfant à jour de ses vaccinations

Infos auprès de votre mairie : ☎ 04 79 26 12 12

"ENSEMBLE, CONTINUONS À FAIRE AVANCER LE BOURGET-DU-LAC"

LOGEMENTS SOCIAUX

La loi SRU rend obligatoire 25 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'ici 2025. Compte tenu des difficultés à atteindre cet objectif, le gouvernement a chargé la commission nationale SRU présidée par Thierry REPENTIN, de faire des propositions afin de prolonger l'objectif à 2046.

Plus de 1 000 communes étant en difficulté, l'échéance initiale de 2025 sera reportée et les sanctions révisées à la baisse. C'est pourquoi les élus de la majorité doivent revoir leur posture et ne pas engager la Commune dans la politique des "logements sociaux à tout prix" dans l'urgence, qui conduirait à moyen terme, à une baisse significative des revenus pour notre commune, aggravée par la nécessité d'augmenter nos structures d'accueil.

Marie-Pierre FRANÇOIS - Françoise CARON
Eric TEYSSÈDRE - Franck BARRUEL

LA SAVOIE EN POINTE POUR TESTER UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a sélectionné la Savoie pour expérimenter un numéro de téléphone unique "France Services" : ☎ 09 72 72 59 12.

Les savoyards peuvent ainsi composer ce numéro pour être orientés et accompagnés dans leurs démarches administratives du quotidien.

Leur appel sera réceptionné directement par l'antenne "France Services" la plus proche de chez eux, sans qu'ils aient besoin d'en rechercher les coordonnées.

Pour rappel, "France Services" guident les usagers, par téléphone ou sur place, pour leurs démarches en matière de cartes grises, permis de conduire, déclarations de revenus, assurance maladie, emploi, impôts, retraite, allocations, etc.

VIE MUNICIPALE

TRIBUNES POLITIQUES

"LE BOURGET C'EST VOUS"

GESTION DU PERSONNEL

Suite à une mauvaise gestion sous le mandat Simonian (+Mercat), la commune a payé pendant des années un Directeur Général des Services à rester chez lui. Décision qui a coûté près d'1/2 million d'euros aux Bourgetains. Il semble malheureusement que cela n'ait pas servi de leçon, puisque la majorité Mercat (+Simonian) a choisi de renoncer à son pouvoir de suspension, dernier rempart en cas d'abus, pour continuer à verser l'intégralité des primes aux agents municipaux en cas d'absence prolongée. La commune paiera, en espérant que cela n'augmente pas le taux d'absentéisme !

Franck GUISSANT - Damien DEGRANGE

DERNIÈRE MINUTE P. 2

- La Savoie en pointe pour tester un meilleur accès aux services publics
- Inscriptions dans les écoles

VIE MUNICIPALE P. 2 À 3

- Tribunes politiques
- L'édito du maire & Parole d'adjoint

ACTUALITÉS LOCALES P. 4 À 6

- Ouverture officielle du Pôle Entrepreneuriat
- Tout savoir sur le débat d'orientation budgétaire
- Campagne de recrutement pour le service national universel
- Bien s'entendre en copropriété, ça s'apprend !
- L'école municipale des sports toujours active !
- Les enfants de Pirouette ont fêté carnaval

TEMPS FORTS P. 7

- Première séance de travaux pour le Conseil municipal des jeunes du Bourget-du-Lac

DOSSIER DU MOIS P. 8 À 11

- URBANISME ET LOGEMENT : agir maintenant pour préserver notre cadre de vie exceptionnel

LA VIE, L'AVIS DES GENS P. 12 À 14

- Au Bourget-du-Lac, nous aimons tous les animaux, nous aimons donc les chiens. Mais...
- Le camping municipal recrute
- Soutien en informatique
- Pour un Bourget-du-Lac accessible à toutes et tous !
- Les petites annonces bourgetaines ont un an !
- Le carnet

TEMPS LIBRE P. 14 À 15

- Les infos de la bibliothèque
- Dans les coulisses de la création d'un spectacle

AGENDA P. 16

Bourget Mag n°3 Mars 2021
www.lebourgetdulac.fr

Publication mensuelle de la mairie du Bourget-du-Lac,
07 rue des Ecoles - BP 90015 73371 Le Bourget-du-Lac Cedex
Tél : 04 79 26 12 05

Directeur de la publication : Nicolas Mercat
Rédaction : conseil municipal et groupe communication
Création, réalisation : service et groupe communication
Crédits photos : service communication / Mairie du Bourget-du-Lac
Couverture : Phototec Production Guillaume Drouault

Impression : Gonnet imprimeur / Tirage : 2800 ex.
Diffusion : cyclo-distribution Filip'



Imprimé sur du papier 100% recyclé
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Notre commune est attractive et c'est une chance. Revers de la médaille, les prix du foncier et de l'immobilier s'envolent. Les trentenaires ne parviennent pas à acheter et le Bourget-du-Lac n'arrive plus à loger les jeunes familles. Les personnes âgées qui ont des petites retraites ne parviennent pas non plus à trouver un logement plus adapté dans le centre. Nous pouvons agir et une série de solutions existe. C'est l'objet du dossier de ce Bourget Mag.



Les associations ne peuvent toujours pas reprendre l'ensemble de leurs activités mais l'école municipale des sports reste active. Les stages de février au grand air ont été pris d'assaut. Et les 16 conseillères et conseillers du Conseil municipal des jeunes continuent activement leurs travaux. La Traverse, faute de spectacles, reste ouverte à l'accueil de résidences d'artistes. Une bonne façon de soutenir la création.

Autre motif de satisfaction, l'ouverture depuis le 24 février de la première étape de notre centre de loisirs avec l'accueil du mercredi. La seconde étape viendra avec l'ouverture pendant les vacances, sans doute cet automne.

Nicolas Mercat



Parole d'adjoint

Roland Meunier, 4^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme, aménagement du territoire et transition écologique

"L'urbanisme, ce peut être des autorisations administratives permettant le contrôle d'une utilisation des sols conforme aux règles établies par des documents de planification, comme le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), ou des lois et règles régissant la constructibilité sur une commune, comme par exemple la loi littoral ou le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Mais l'urbanisme se doit aussi d'organiser l'aménagement des espaces urbains et d'avoir une vision à long terme de l'urbanisation de la commune. Tout projet peut alors porter une volonté d'assurer le bien-être de l'homme, d'améliorer les rapports sociaux, de préserver l'environnement, tout cela en concertation avec les habitants.

Ce sont précisément ces aspects qui guident notre volonté collective de changement, pour améliorer notre belle commune du Bourget-du-Lac ! "



SAVOIE TECHNOLAC

OUVERTURE OFFICIELLE DU PÔLE ENTREPRENEURIAT

Jeudi 4 février a été inauguré le Pôle Entrepreneuriat de Savoie Technolac en présence de nombreuses personnalités du département. Un nouveau pôle ayant pour vocation première d'animer l'écosystème régional de l'incubation et de l'accélération de jeunes entreprises (star-up), notamment sur ses filières d'excellence : énergies intelligentes, outdoor (sports et loisirs), ingénierie de la montagne, numérique et tourisme.

Avec ce nouveau fleuron basé sur le territoire de notre commune et réunissant en un seul lieu de 4500 m² des outils uniques d'accompagnement à la création d'entreprises, Savoie Technolac demeure plus que jamais le lieu incontournable de la création et de l'innovation dans le département.

La grande singularité de cette réalisation et surtout son financement est le partenariat entre acteurs privés et publics. En effet, sur les 12 M€ qu'il a fallu investir, 8 ont été apportés par le Crédit Agricole des Savoie, le reste se répartissant entre Chambéry-Grand Lac économie (CGLE), la Région et les "contrats Territoire de Savoie" du Conseil départemental.



Inauguration du Pôle Entrepreneuriat à Savoie-Technolac (CGLE) : Le maire Nicolas Mercat et Edouard Simonian, 2^{ème} adjoint et membre du bureau exécutif de CGLE représentaient la commune du Bourget-du-Lac.

LES COMPOSANTES DU PÔLE ENTREPRENEURIAT

● **L'Incubateur Savoie Technolac** (665 m²) a pour mission de contribuer à l'émergence, le développement et la réussite des entrepreneurs et de leur start-up. Il propose également un dispositif de sensibilisation et de coaching ouvert à l'ensemble des étudiants du supérieur et du secondaire ayant un projet entrepreneurial.

● **L'accélérateur Village by CA des Savoie** (1400 m²) est un lieu dans lequel start-up et grandes entreprises se rencontrent et peuvent collaborer. Il permet de suivre les dirigeants de start-up dans leur développement et maximiser leurs chances de réussite.

● **Le programme PITON et la cellule Apprendre de l'Université Savoie Mont Blanc** (300 m²) : l'Université Savoie Mont Blanc y déploie ses activités en lien avec le projet PITON (Projet étudiants - entreprises pour l'Innovation et la Transformation Numérique), un cursus de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation numérique en mode "start-up".

● **Un hôtel d'entreprises** (1750 m²) accueillant prioritairement des entreprises ou start-up à fort potentiel et s'inscrivant dans la continuité de l'accompagnement proposé par le Village by CA des Savoie.

FINANCES LOCALES

TOUT SAVOIR SUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen des budgets.

A cette occasion, la municipalité présente dans un rapport ses objectifs concernant :

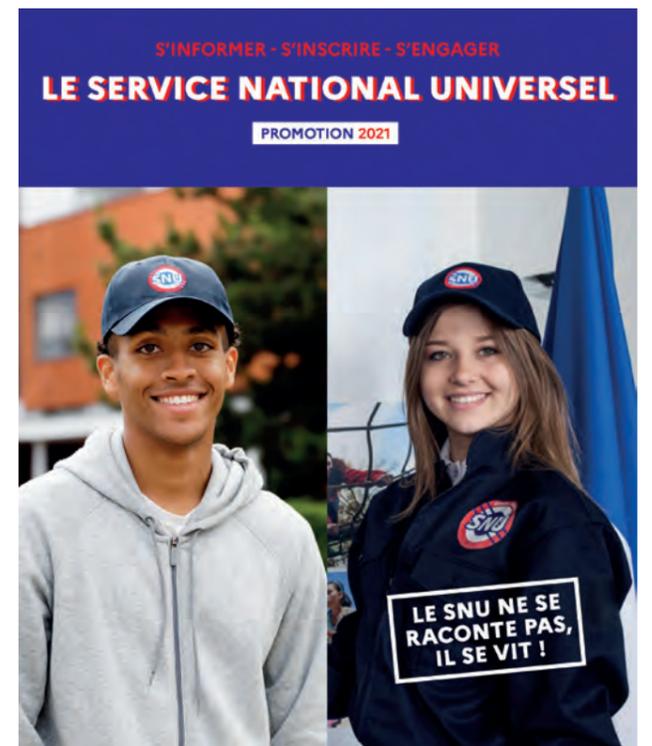
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes
- la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget

Ce débat s'est tenu lors du conseil municipal du 20 janvier dernier, sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2021 présentant notamment, le plan pluriannuel d'investissement du mandat 2020-2026, mais également un focus sur les enjeux et conséquences de l'évolution démographique que connaîtra la commune sur cette période.

Le rapport d'orientation budgétaire est à retrouver dans son intégralité sur le site internet de la commune www.lebourgetdulac.fr (Rubrique : Mairie - Vie municipale - Les finances communales)

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT POUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



Le SNU s'adresse à tous les jeunes filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans pour vivre un moment d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Ce n'est pas le rétablissement du service militaire, c'est tout simplement un dispositif pour faire découvrir aux jeunes de nouveaux horizons. Une aventure inclusive et universelle pour donner aux jeunes les clés de leur avenir commun.

Renseignements à la mairie du Bourget-du-Lac ou directement à la délégation militaire départementale de la Savoie.

Informations et inscription
#SNUjyvais snu.gouv.fr

ATELIER COPROPRIÉTAIRES

BIEN S'ENTENDRE EN COPROPRIÉTÉ, ÇA S'APPREND !

Venez découvrir comment réussir un projet dans votre copropriété ! Formation conviviale pour faire le plein d'échanges entre copropriétaires. Des économies d'énergie à la clé !

Gratuit sur inscription : ateliers.coprodespossibles.fr/
Atelier en ligne (réunion Zoom)



ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS TOUJOURS ACTIVE !



MALGRÉ LES CONTRAINTES, LES ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES FONT DE LA RÉSISTANCE !

La rentrée de septembre s'est déroulée dans des conditions bien particulières au Bourget-du-Lac comme partout ailleurs.

Les mesures sanitaires, à cette période, n'ont pas permis une reprise "normale" des activités dédiées aux plus jeunes. C'est donc avec regret que l'EMS n'a pu ouvrir ses cours de VITAMÔMES pour les 3-5 ans.

Cependant, les séances Multisports organisées chaque mercredi pour les plus grands ont pu être lancées avec des effectifs maximum dans chaque groupe : 24 enfants âgés de 6-7 ans de 13h15 à 14h45 et 24 enfants âgés de 8-11 ans de 15h00 à 16h30 se sont inscrits pour cette année 2020-2021.

Le programme s'est déroulé normalement jusqu'aux vacances de Toussaint avec les activités d'orientation, d'athlétisme et de tir à l'arc.

Un stage d'escrime a également été proposé pour 16 enfants du 19 au 23 octobre (1^{ère} semaine des vacances). Malheureusement, le nouveau confinement du mois de novembre a stoppé net la belle dynamique du début d'année.

A la reprise de janvier, seules les activités sportives en extérieur étaient autorisées permettant l'organisation des sorties ski de fond-raquettes à La Féclaz.

Chaque semaine, ces séances au grand air ont représenté, pour les 48 enfants inscrits, une réelle bouffée d'oxygène !

L'EMS, dans un souci de maintien du service aux jeunes bourgetains, s'est de nouveau adaptée, en cette fin février – début mars, en modifiant son programme afin d'axer les activités sportives exclusivement en extérieur avec, pour le moment, une météo clémente !

UN STAGE DE FEVRIER AU GRAND AIR

Les vacances de février ont permis à 40 petits Bourgetains de profiter du grand air. En effet, l'École Municipale des Sports du Bourget-du-Lac organisait, du lundi 8 au vendredi 12 février, un stage de neige offrant ainsi la possibilité aux enfants de 6 à 11 ans de s'adonner aux joies du ski de fond et des raquettes.

La météo variable de la première semaine des vacances n'a pas empêché la joyeuse troupe de prendre le chemin du plateau nordique de Savoie Grand Revard.

Le stage s'est terminé par des "Olympiades" auxquelles les enfants ont participé avec beaucoup d'enthousiasme et d'esprit d'équipe ! Cette semaine a été très appréciée des jeunes quelque peu privés d'activités sportives en cette période sanitaire compliquée.



CARNAVAL À PIROUETTE

LES ENFANTS DE PIROUETTE ONT FÊTÉ CARNAVAL

Compte tenu du contexte sanitaire les parents n'ont pas pu venir à Pirouette pour partager ce temps avec leurs enfants contrairement aux années précédentes.

Cependant, chaque section interâge "Eveil-Revard" et "Nivolet" ont pu profiter de ce moment festif. Les enfants ont pu se déguiser, se maquiller, danser et chanter durant toute la matinée tout en dégustant des crêpes préparées par l'équipe l'après-midi au goûter. Une journée particulière qui a pu ravir les enfants et toute l'équipe de Pirouette.



Mardi 16 février 2021, jour de carnaval pour les enfants de Pirouette.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAUX POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DU BOURGET-DU-LAC



Campagne active de repérage pour le Conseil municipal des jeunes afin d'identifier les lieux propices aux activités et aux loisirs.

Pour leur première séance de jeunes conseillers municipaux, rendez-vous avait été donné ce mercredi 3 février aux élèves du Chat Perché et de la Cascade devant la mairie.

Ils ont été accueillis par Mesdames Ginette Secco (ancienne professeure d'histoire géographique) et Sylvie Bersi (directrice d'école maternelle et professeure) qui encadreront jusqu'en juin ce Conseil municipal des jeunes (CMJ).

Un des buts de l'après-midi, tout au long d'un parcours à travers le Bourget-du-Lac, fut de repérer les lieux disponibles situés sur le terrain communal et réfléchir à l'implantation de jeux, d'ateliers découverte ou de constructions en rapport avec la nature (labyrinthe végétal, nichoirs, hôtels à insectes...). Chemin faisant, Bernard Aubert, conseiller municipal à la voirie et aux espaces verts, a expliqué et décrit son rôle, ses fonctions sur la commune. Il a également présenté les travaux déjà faits et à réaliser, avec l'ensemble des contraintes à prendre en compte pour y arriver.

De retour à Cinéac, il leur a été demandé pour le prochain conseil, de préparer et remettre un travail qui exposera leurs idées d'aménagements, les raisons de leur choix, ce qui est à prévoir, d'en donner les avantages, les inconvénients et de l'illustrer de photos ou de croquis.

Le maire Nicolas Mercat leur a ensuite remis leur mallette d'élu avec bloc-notes, tour de cou, trombinoscope du conseil et un livret explicatif sur ce qu'est une commune, son rôle, son fonctionnement et les obligations liées à sa gestion. Il leur a également remis l'écharpe tricolore, symbole de l'élu ainsi que la cocarde. Une écharpe qui, quel que soit l'élu, doit être restituée à la fin de tout mandat.

Un appel d'offre ayant été lancé, c'est en mars que sera décidé le renouvellement ou le changement du prestataire de la cantine scolaire. Sur ce sujet qui impacte en premier lieu les écoliers, M. le Maire leur a demandé de recueillir les avis de leurs camarades. La synthèse sera incluse au cahier des charges.



URBANISME ET LOGEMENT

AGIR MAINTENANT POUR PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL

Vivre au Bourget-du-Lac est une chance. Entre lac et montagne, avec deux agglomérations proches, des emplois d'avenir à Technolac, un tissu de commerces de proximité actif, des services et un réseau associatif particulièrement riche, notre commune attire à juste raison. Mais ces atouts ont des contreparties. L'immobilier se développe de façon pas toujours maîtrisée, les terrains disponibles se raréfient et les prix flambent.

LOGER NOS JEUNES ET NOS AÎNÉS

Principale conséquence : nous ne parvenons plus à loger nos jeunes couples et le Bourget-du-Lac n'arrive pas à garder ses propres enfants. Dans les 20 dernières années, la tranche des 60-70 ans a augmenté de 250%. Celle des 25-39 ans a baissé de 20%, entraînant également une baisse du nombre d'enfants de moins de 10 ans. Tous partent habiter plus loin, contraints de parcourir plus de distance en voiture, augmentant encore la circulation dans la traversée du Bourget-du-Lac. Mais ce phénomène ne touche pas que les jeunes. Les personnes âgées de la commune qui ont des petites retraites, ne parviennent pas non plus à trouver de solution pour venir habiter plus près du centre dans un logement plus adapté.

Cette situation n'est souhaitable pour personne mais ce n'est pas une fatalité. Nous pouvons agir efficacement au niveau communal.

PREMIÈRE RÉPONSE : favoriser l'accès à la propriété pour les jeunes ménages avec des solutions nouvelles comme le Bail Réel Solidaire (voir article ci-contre). En dissociant foncier et bâti, il est possible de proposer des maisons à -30% du prix du marché, à des familles, couples ou personnes ne dépassant pas un certain niveau de revenu. 80% des jeunes ménages peuvent y avoir accès.

DEUXIÈME RÉPONSE : trouver pour les seniors des solutions intermédiaires entre le maintien à domicile pas toujours possible et l'institution ou l'EHPAD dont les places manquent. L'habitat "inclusif" avec des petits ensembles de 5 à 15 logements adaptés, avec des espaces communs fait partie de ces solutions.

TROISIÈME RÉPONSE : tout faire pour se rapprocher de nos objectifs de logement social pour pouvoir loger nos jeunes et nos aînés. Précisons tout de suite : le logement dit social concerne potentiellement 70% de la population française (5 180 € / mois pour un couple avec 3 enfants, 4440 € / mois pour un couple ou une personne seule avec 2 enfants). Alors arrêtons de le diaboliser. Le logement social représente 16% du parc de logement au Bourget-du-Lac alors que nous devrions selon la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) en avoir 25%. Ce déficit nous coûte annuellement plus de 70 000 € de pénalités, plus que le coût de notre projet de centre de loisirs.

ATTEINDRE UN ÉQUILIBRE

Dans 5 ans, avec les permis accordés et une fois toutes les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) réalisées avec 30% de logements sociaux, il nous manquera encore 200 logements sociaux et nos pénalités vont s'envoler à hauteur de 200 à 250 000 € par an, 5% du budget de la commune.

Reculer l'échéance au-delà de 2025 ne changera rien dans la mesure où nos faibles disponibilités foncières ne permettront plus de faire de nouvelles opérations intégrant du logement social. C'est maintenant qu'il faut agir pour parvenir à ces objectifs avec toute une série de mesures.

● **Développer plus fortement l'accès à la propriété pour les jeunes** avec le Bail Réel Solidaire (BRS) qui rentre dans les quotas de logements sociaux. C'est notre priorité n°1 : trouver des solutions pour les jeunes tout en remplissant nos objectifs.

● **Augmenter le taux de logement social sur les opérations d'aménagement programmées existantes**, particulièrement là où la commune maîtrise le foncier et définir de nouveaux secteurs où des opérations programmées peuvent se justifier.

● **Prendre des mesures permettant de limiter l'écart de prix d'opération entre logement privé et logement social** : la taxe d'aménagement majorée n'est pas appliquée aux logements sociaux, les exigences de coût de stationnement sont moins importantes, le propriétaire du foncier peut bénéficier de baisse d'impôts...

● **Lutter contre la vacance des logements** : au Bourget-du-Lac, malgré une forte demande de logements, 5% sont inoccupés, en mauvais état, bloqués par des successions... Recenser ces logements, aider les propriétaires à rénover et remettre sur le marché, c'est aussi contribuer à atteindre nos objectifs de logement des jeunes.

● **Développer des opérations de conventionnement de logement social dans l'habitat privé** : le propriétaire accepte de louer le logement à un seuil maximum de loyer. En échange, il bénéficie d'aides à la rénovation, d'une garantie de loyer en cas d'impayé, d'avantages fiscaux. L'agence nationale d'amélioration de l'habitat peut accompagner les propriétaires privés en habitat individuel comme en copropriétés avec des financements très importants dans le cadre du plan de relance. Une opportunité dont nous pouvons tous profiter, commune, propriétaires et locataires.

La ville d'Aix-les-Bains a mis en place un programme ambitieux qui fonctionne très bien avec 400 logements conventionnés. Le Bourget-du-Lac va s'engager dans la promotion de cette solution avec l'appui de Grand Lac.

● **Proposer des logements adaptés à nos aînés avec des services associés**, en centre-bourg, à des prix accessibles aussi aux personnes ayant des petites retraites, bénéficiant des aides personnalisées au logement et à l'aide sociale à l'hébergement.

● **Négocier des mises à disposition de terrains par l'Etat** : la loi Alur (Accès au logement et à l'urbanisme rénové) permet à l'Etat de mettre à disposition des collectivités des terrains disponibles pour construire du logement social. L'Université de Savoie bénéficie de terrains qui pourraient remplir ces conditions.

Grand Lac, l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et les bailleurs sociaux nous accompagnent dans la mise en œuvre de ces mesures au travers du Plan local de l'habitat.



Nous allons engager de mars à juin 2021 une étude d'urbanisme pour redonner de la cohérence à notre développement urbain.

Nous souhaitons associer les Bourgetaines et les Bourgetains à cette réflexion au travers d'ateliers de travail avec l'architecte-urbaniste qui va nous accompagner.

Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à vous manifester en vous inscrivant à l'adresse suivante : concertation@lebourgetdulac.fr

Oui, Vivre au Bourget-du-Lac est une chance et un vrai bonheur. Ce bonheur là mérite bien d'être partagé aussi avec nos jeunes et nos aînés !

LE BAIL REEL SOLIDAIRE (BRS) UNE AUTRE IDÉE DE LA PROPRIÉTÉ !

UN DISPOSITIF INNOVANT POUR BAISSER LE PRIX DES LOGEMENTS

Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif qui permet de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser le prix des logements.

Cette formule est proposée par les Organismes de Foncier Solidaire (OFS) pour vous permettre de trouver votre logement, là où vous pensiez que vous ne pouviez pas devenir propriétaire.

Les OFS sont des entités à but non lucratifs ayant pour objectif d'acquérir et de porter sur le long terme du foncier, et de céder le bâti à des ménages sous conditions de ressources. Les ménages achètent les murs grâce au BRS et l'OFS (Organisme de Foncier Solidaire) reste propriétaire du sol (foncier).

Un prix d'acquisition réduite de 15 à 30% par rapport au marché et plafonné + TVA à taux réduit = Un prix d'achat 25 à 40% en-deça du marché

DES ENGAGEMENTS DANS LE TEMPS POUR L'ACHETEUR :

- Redevance foncière mensuelle à prévoir dans le budget
- En cas de revente vous vous engagez à faire bénéficier le nouvel acquéreur d'avantages similaires (plafond de revente, plafonds de ressources)

DES AVANTAGES IMPORTANTS POUR VOUS	ET AUSSI QUELQUES OBLIGATIONS
Prix d'acquisition réduit du coût du terrain, généralement entre 15 et 30 % du prix final et plafonné aux plafonds de prix du PSLA (Prêt social location-accession)	Vous devez acquitter, en plus de votre mensualité d'emprunt, une redevance correspondant au droit d'occupation du terrain et aux frais de gestion du propriétaire du terrain
TVA à taux réduit (5,5 %) s'il s'agit d'un logement neuf	À l'entrée dans les lieux, vous devez respecter les plafonds de revenus du prêt social location-accession
Tous les avantages d'un programme neuf, et d'une accession sécurisée	Le logement est obligatoirement votre résidence principale
Abattement de 30 % de la taxe foncière sur la propriété bâtie, si la commune le décide	

UNE ACCESSION RESPONSABLE

En choisissant un logement en BRS vous vous inscrivez dans un dispositif responsable. **Vous vous engagez en cas de revente à faire bénéficier les futurs acheteurs de conditions similaires** à celles dont vous avez bénéficié, c'est-à-dire que :

- le prix de revente du logement respecte une formule de revente et ne peut dépasser les plafonds de prix du PSLA (Prêt social location-accession)
- le nouvel acquéreur respecte lui aussi les plafonds de revenus du PSLA

UNE PREMIERE EN SAVOIE !

Les premières ventes BRS de Savoie ont été réalisées au Bourget-du-Lac par la Savoisième Habitat.



Afin de favoriser l'accession à la propriété de ses locataires, Savoisième Habitat, actuellement seule OFS de Savoie, met régulièrement en vente des logements de son patrimoine locatif. Elle a travaillé en 2020 sur un nouveau montage innovant permettant de solvabiliser plus encore les ménages en accession à la propriété, en proposant la vente d'HLM en Bail Réel Solidaire sur la commune du Bourget du Lac.

L'opération a été réalisée allée des Liparis et allée des Mures sur Les Sittelles et Les Aiguettes, 28 logements de 2 bâtiments (4 T2 / 12 T3 / 12 T4), en plein centre de la commune du Bourget-du-Lac ont ainsi été proposés à la vente, en priorité aux locataires occupants.

Vente en BRS :

- Prix moyen de 2 000 € TTC /m² habitable, stationnement compris, soit 35 % en dessous du prix marché (Prix moyen de marché ancien de l'ordre de 3 300 €/m² hab.)
- Redevance mensuelle moyenne 1 € / m² Hab

Exemple :

T3 Duplex avec Jardin / garage et place de stationnement privative de 65 m²

- Prix de vente en BRS : 130 000 €
- Redevance mensuelle : 66 €



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous souhaitez construire, améliorer votre habitation (travaux de ravalement, créer ou modifier une clôture, créer une nouvelle ouverture sur le bâti...), faire une extension, vous devez obtenir des autorisations spécifiques au titre du droit de l'urbanisme ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. **Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme** pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Ces demandes d'urbanisme doivent être adressées à la mairie. Elles sont transmises au **SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME** de Grand-Lac pour instruction.

Vous devez déposer des dossiers avant de réaliser les travaux, ne pas le faire vous expose à un contentieux.

LISTE DES DEMANDES D'URBANISME

Pour un projet de construction :

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Permis de construire ou d'aménager modificatif
- Transfert de permis de construire

N'hésitez pas à vous renseigner sur les démarches administratives à accomplir avant d'entreprendre des travaux.

Plusieurs possibilités :

● **Plus de renseignements et formulaires à télécharger** sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

● **Service urbanisme** - Mairie / 7 Rue des Ecoles - 73370 LE BOURGET-DU-LAC - ☎ 04 79 26 12 17 service.urbanisme@lebourgetdulac.fr

● Horaires d'accueil au public

Le service urbanisme vous accueille du lundi au mercredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Possibilité de rendez-vous auprès de Roland Meunier, Adjoint délégué à l'urbanisme.

Les agents pourront répondre à vos interrogations concernant :

- La localisation et le zonage de vos terrains.

Le service urbanisme est habilité à délivrer au public les renseignements cadastraux.

Vous pouvez également obtenir des extraits de plan, des indications sur des références cadastrales en consultant le site : www.cadastre.gouv.fr

- La consultation du PLUi ou des permis et autres autorisations accordées : les pièces du PLUi Grand Lac (ex-Calb) sont consultables et téléchargeables sur le site internet de Grand Lac : www.grand-lac.fr/urbanismehabitat/pluigrand-lac/

Nous vous rappelons qu'aucune demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ne peut être consultée.

LE CIRCUIT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

- Constitution du dossier
- Dépôt du dossier en mairie
- Instruction du dossier par Grand-Lac
- Décision par le Maire
- Affichage de la décision en mairie
- Réception de la décision et affichage sur le terrain par le demandeur
- Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
- Visite de contrôle effectuée par la mairie

DELAI D'INSTRUCTION

Les délais sont variables en fonction de la demande : *(Voir le tableau récapitulatif ci-dessous).*

A ces délais, peuvent s'ajouter des prolongations exceptionnelles, par exemple :

- En cas de dossier incomplet
- 1 mois, si la demande est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF)

URBANISME : TABLEAU DES DÉLAIS D'INSTRUCTION

TYPE DE DOSSIER	NOMBRE D'EXEMPLAIRES COMPLETS À FOURNIR	DÉLAIS D'INSTRUCTION
Permis de construire	3	2 ou 3 mois selon le projet
Permis d'aménager	3	3 mois
Permis modificatif	3	2 mois
Transfert d'un permis de construire ou d'aménager	3	2 ou 3 mois selon le projet
Déclaration préalable	2	1 mois
Certificat d'urbanisme d'information	2	1 mois
Certificat d'urbanisme opérationnel	3	2 mois



"LES MERCREDIS DE L'URBA"
en visioconférence : www.lebourgetdulac.fr

Mercredi

31

Mars 2021
18h30

**TOUT SUR LE LOGEMENT
SOCIAL ET POURQUOI EN FAIRE ?**

PROPRETÉ URBAINE

AU BOURGET-DU-LAC, NOUS AIMONS TOUS LES ANIMAUX, NOUS AIMONS DONC LES CHIENS. MAIS...

...Marcher dans leurs crottes, du pied droit ou du pied gauche, peu de nous aiment ça !!

Tant que l'évolution canine n'aura pas atteint le stade de l'utilisation de toilettes, nous serons reconnaissants aux quelques maîtres qui ne le font pas encore, de bien vouloir ramasser eux mêmes les déjections de leur animal, même aux endroits où ils les laissent courir en liberté (camping ou Croix verte par exemple).

Nous rappelons que la divagation de chiens sans leur maître est interdite.

A cet effet il existe sur la commune un réseau de 8 distributeurs de sacs.

Un dispositif de ce type a un coût de 1 200€, plus 500€ de sacs par an, ce à quoi il faut rajouter l'emploi d'un agent technique dont une partie du travail consiste à parcourir la ville tous les matins pour recueillir les "cadeaux" oubliés.



Sans parler de nos agents des espaces verts qui se recouvrent de la tête au pied lors de l'entretien au coupe fil !

Alors, s'il-vous-plaît, pensez aux conséquences, assumez votre animal jusqu'au bout, faites preuve de civisme, nous avons tous à y gagner.

Une campagne d'affichage pour sensibiliser davantage certains propriétaires de chiens à la propreté urbaine est actuellement à l'étude.



Gérard Soto est agent de voirie au Bourget-du-Lac : "les zones les plus salies par les déjections canines se trouvent essentiellement en centre-ville devant les écoles, le long du Petit Chemin et de celui du Pailleret, mais aussi vers les jardins du Prieuré et bien entendu au camping municipal pendant la période de fermeture."

ACCÈS P.M.R

POUR UN BOURGET-DU-LAC ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS !

Quand on est un adulte jeune et valide, quand on n'a pas une poussette d'enfant, on est rarement conscient qu'un trottoir trop haut ou trop étroit, qu'une traversée de route avec un îlot central mal conçu, qu'un seuil de porte, qu'un parking sans place réservée, qu'une pente d'accès trop raide, peuvent rendre les déplacements quotidiens très pénibles, voire impossibles.

De plus, demander chaque jour une aide, une facilité d'accès alors qu'on voudrait rester discret, peut être ressenti comme une situation dégradante.

Ce ne sont souvent que de petits travaux d'aménagement qu'une mairie peut réaliser rapidement (la municipalité a pu le faire en moins d'un an) et s'il en reste encore quelques-uns plus importants qui le seront cette année, la mairie est heureuse d'avoir pu rendre le quotidien de tous ces Bourgetains plus facile.



Circuler sereinement dans le centre-ville du Bourget-du-Lac en pouvant accéder du mieux possible aux commerces et à la voirie est une nécessité pour M. Gandy

Ces travaux ont été ciblés grâce à la participation de Mme Rivière et M. Gandy notamment, et nous tenons à les en remercier.



Pour Mme Rivière, une place de stationnement au boulevard du lac à proximité du ponton de l'aviron est un vrai plus pour un accès rapide et sécurisé.

TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS :

- Traversée du chemin de la scierie
- Réfection du Petit Chemin et de sa pente d'accès
- Plan incliné d'accès aux jardins du Prieuré
- Passage piéton du pré Oreil
- Emplacements réservés au parking de l'Aviron Club

RESENT :

- L'entrée sud du Bourget-du-Lac avec le pont du Varon et les trottoirs vers le centre (programmé)
- La traversée du rond-point des Moulins (programmé)
- La route du tunnel (dans l'attente de la fin des travaux à la résidence "Rive au Cœur")
- Le bas du chemin des Bollons (programmé dans le grand projet de sécurisation de la RD1504 et son long trottoir depuis les Ravoires jusqu'au centre-ville)

Remercions aussi tous les commerçants qui ont déjà fait l'effort de rendre leur établissement accessible à tous, ainsi que ceux qui, n'en doutons pas, ne tarderont pas à le faire, la mairie sera à leur côté dans leur projet.

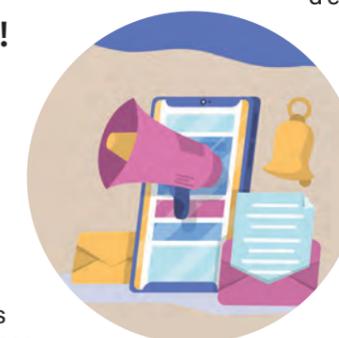
Remercions aussi d'avance tous les automobilistes qui penseront à ne pas empiéter sur les trottoirs et les passages piétons, là encore la mairie et sa police municipale pourront les y aider.

WWW.LEBOURGETDULAC.FR

LES PETITES ANNONCES BOURGETAINES ONT UN AN !

En cette période de crise sanitaire si particulière, l'entraide et la proximité sont des éléments de soutien et de partage essentiels.

C'est pourquoi "Les petites annonces bourgetaines" du site de la commune sont gratuites et accessibles à tous les habitants désirant échanger, donner un bien ou proposer un service.



La liste est longue et vous pouvez retrouver toutes ces annonces locales sur le site internet de votre commune : www.lebourgetdulac.fr/systeme/annonces

Ce module est également directement accessible depuis la page d'accueil "en 1 clic"



EMPLOIS

LE CAMPING MUNICIPAL RECRUTE

La commune du Bourget-du-Lac et son camping municipal de l'Île aux cygnes ouvrent à candidature plusieurs postes pour la saison estivale 2021 :

- 2 agent.es de nettoyage
- agent.es d'animation
- 3 agent.es d'accueil / réception
- 1 agent.e de maintenance
- 1 agent.e polyvalent.e

Retrouvez toutes les infos et fiches de poste sur : www.lebourgetdulac.fr/recrutement-mairie
Contact : M^{me} Virginie Lecussan ☎ 04 79 25 01 76



ENTREPRISES LOCALES

SOUTIEN EN INFORMATIQUE

Matthieu CUADRADO a créé Capsite, une entreprise d'aide en informatique. Il vous propose des cours de Microsoft Office, d'utilisation de Windows ou Mac OS. Interventions principalement à domicile. Il vous propose aussi des services de réparation et dépannage (imprimante non reconnue, virus informatique...) Contact : ☎ 07 82 01 62 79 / cuadradomatthieu@gmail.com

Sandrine RISSO a créé Help Informatique 73, une entreprise d'aide en informatique. Elle vous propose du dépannage informatique et de la formation à l'utilisation de logiciels et création de site internet ou e-commerce. Contact : ☎ 06 61 64 46 28 accueil.helpinformatique73@gmail.com

LE CARNET

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES – MARIAGES – DÉCÈS

du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} mars 2021



BIENVENUE : Emile CARRAL (19/01/2020) - Kaïss BRUNET (09/02/2020) - Mathilde GROSTABUSSIAT (21/02/2020) - Romane PACCARD (22/04/2020) - Jade VIROT (30/04/2020) - Guilhem JONGLEZ (21/05/2020) - Garance DUDRAGNE (25/05/2020) - Léon ROISSARD (11/06/2020) - Thiméo MICHELLIER (13/06/2020) - Aylene DEBBAH (30/06/2020) - Cathy GIGUET ADOUL (07/07/2020) - Sohan BENRHJJ (12/07/2020) - Maxence LAURENT (25/07/2020) - Tylia TOCQUET (08/08/2020) - Noémie MILAN (13/08/2020) - Léane MACHET (14/08/2020) - Mathis KADER (16/09/2020) - Valentin FACON CAMARCA (25/11/2020) - Mila MEUNIER (10/12/2020) - Julia PATRASCOIU (18/12/2020) - Léon PAILLE (19/12/2020) - Timéo FRAPPA SAILLANT (01/01/2021) - Thomas TODESCO (14/01/2021) - Romane BELLEC (12/02/2021)



FÉLICITATIONS : Quentin DEMARCHI et Mélanie THOMAS (15/08/2020) - Sylvain MORIVAL et Claire PUCCI (19/09/2020) - Alain CALANDRONI et Martine GOBERT (24/10/2020) - Paul CUCURULO et Anne-Lise COTTENCEAU (24/10/2020)

14



ILS, ELLES NOUS ONT QUITTÉ(E)S :
 Olivia GOMES DA SILVA RAMOS épouse GOMES BARBOSA (04/01/2020) - Emile CHAMPROND (24/01/2020) - Hélène PERFETTI épouse CERVELLIN (17/01/2020) - Joseph DUCLOS (29/01/2020) - Nicole DÉGRANGE veuve JORAM (17/02/2020) - Nora, Victoria, Lucia VEGA veuve BANKOVACKI (21/03/2020) - Jean VUILLERMET (27/03/2020) - Anne-Marie MARCHESINI épouse BURNIER (30/03/2020) - Etienne MOUREU (03/04/2020) - Janine BOZON épouse FERRANDO (10/04/2020) - Claude RATIVEAU (30/04/2020) - Simone YERNAUX veuve LITVINE (09/05/2020) - Rosette LOMBARDI veuve VILLARD (28/05/2020) - Raymonde FREPPAZ veuve DEGRANGE (02/06/2020) - Douceline veuve GIL (21/06/2020) - Georges PELLET (30/06/2020) - Djakaridja COULIBALY (14/07/2020) - Simone COIRET épouse STILLITTANO (22/07/2020) - Pierre DUPIN (05/08/2020) - Jean PAGET (16/08/2020) - Patrick BLANCHARD (18/08/2020) - Juliette DÉGRANGE veuve CARAS (26/08/2020) - Claude CALIPPE (05/09/2020) - Marie-Claude BEL (07/09/2020) - Flavien JACQUEMIN (14/09/2020) - Aldo LOMBARDI (11/10/2020) - Pascal BLOT (16/10/2020) - Arlette DÉGRANGE épouse CHEMAIN (02/11/2020) - Colette DEBEAU veuve MONTIGNY (06/11/2020) - Joséphine PARIILLON veuve DIDIER (23/11/2020) - René GOUJON (05/12/2020) - Laurence BAIRA (04/12/2020) - Marc JACQUET (09/12/2020) - Denise VALETTE épouse BERNIGAUD (10/12/2020) - Francis BERNIGAUD (10/12/2020) - Marie GUICHERD veuve GUETAZ (11/02/2021) - Amiel MAURY (12/12/2020) - Nadia SADOKI épouse VERNAY (22/02/2021) - Claude BURNIER (01/03/2021)

BIBLIOTHÈQUE

CONSEILS DE LECTURE

POUR LES ADULTES

● **CLAIR-OBSCUR** de Don Carpenter : Un roman court, noir, avec un héros ou plutôt un anti-héros à la fois attachant et inquiétant : Irwin Semple, qui sort d'un asile psychiatrique à 35 ans, après y avoir passé la moitié de sa vie. Alternant épisodes de l'adolescence, et lente et laborieuse réinsertion dans la vie d'adulte, le livre nous dévoile peu à peu l'enfer que fut cette jeunesse, entre ennui et brutalité, jusqu'à l'épisode qui conduisit à l'enfermement. Le surgissement du passé dans cette nouvelle vie qu'il essaie de se construire, va venir bouleverser le quotidien, morne mais apaisant, d'Irwin.



POUR LES ENFANTS

● **MOI THÉRÈSE MIAOU**, roman première lecture de Gérard Moncomble : Thérèse est un chat espiègle et plutôt capricieux. Découvrez ses aventures. Un petit roman plein de rebondissements et bourré d'humour !



L'AGENDA DE LA BIBLIOTHÈQUE

- À partir du 12 mars : exposition photo "la touche de bleu" en partenariat avec le club photo Georges Méliès de Chambéry.
- Lundi 15 mars de 14 à 16h : initiation à l'aquarelle avec l'atelier d'Ô, animation en lien avec le printemps de poètes sur le thème du désir (Public adulte).
- Mercredi 17 mars de 10h30 à 11h30 : écriture de haïkus qui seront affichés toute la semaine à la bibliothèque. Cette animation s'inscrit dans le cadre de la journée internationale de la francophonie (à partir de 7 ans).
- Mercredi 17 mars de 16 à 18h : compétition de slam sur le thème de l'eau (à partir de 8 ans).
- Mercredi 24 mars de 10h30 à 12h : "The Murder Party", enquête policière à la bibliothèque, à vous de trouver le coupable (parents/enfants).
- Mercredi 7 avril de 10 à 11h : atelier langue des signes avec Paume d'Eveil, un moment tendre à partager avec les tout petits ! (parent/enfants de 24 à 36 mois).
- Mercredi 7 avril de 16 à 18h : chasse au trésor - les cloches sont passées au-dessus des jardins du prieuré, à vous de retrouver tous les œufs qui y sont cachés ! (5-10 ans)

Infos et inscriptions : ☎ 04 79 25 22 52



ESPACE CULTUREL LA TRAVERSE

DANS LES COULISSES DE LA CRÉATION D'UN SPECTACLE

La période de fermeture au public de l'Espace culturel La Traverse permet aux compagnies professionnelles de travailler les spectacles en création. Rencontre avec l'équipe du spectacle Prohibition, accueillie sur le plateau bourgetain pendant 3 semaines et qui sera programmé en novembre 2021.

“ Quel est le projet que vous avez travaillé à La Traverse ?

Prohibition est un spectacle familial de théâtre et danse Swing qui peut être joué en salle ou en rue. L'histoire se déroule pendant la période de la prohibition aux Etats-Unis. Au nom de la santé publique, la consommation d'alcool était alors interdite et a inévitablement induit la fermeture de tous les bars. L'ouverture du bar clandestin « The Lazy Cat » sert de décor au spectacle et permet une immersion totale du public dans l'ambiance folle des années 20 (danses swing, concert de jazz swing, costumes pour les artistes et le public, décors d'époque) **Une résonance très actuelle :** La période de la prohibition américaine a malheureusement une résonance toute particulière avec la situation que nous vivons actuellement. Ce spectacle interroge la privation de liberté et la fermeture des lieux de convivialité et d'échanges en suivant les aventures d'un petit bar populaire qui tente de s'en sortir.

“ Qu'avez-vous pu travailler pendant votre résidence à La Traverse ?

Nous avons déjà travaillé le jeu, le texte et la danse auparavant mais ce n'est qu'à La Traverse que nous pouvions travailler en conditions réelles avec l'intégralité du décor et l'espace nécessaire pour enchaîner toutes les scènes de théâtre et de danse. Nous avons travaillé à la cohérence globale du spectacle et vérifié les possibilités techniques. Le travail de mise en scène, avec Benjamin Tournier, a permis de faire évoluer le jeu d'acteur, de préciser le rythme de quelques scènes et de mieux ciseler certains éléments du texte. Par ailleurs, grâce aux équipements de la salle et à la présence du technicien de La Traverse,

nous avons pu faire des répétitions générales avec des lumières de spectacle ce qui change beaucoup les repères tant pour le jeu que la danse. Cette période s'est terminée par la présentation d'une étape de travail devant une douzaine de professionnels. Ces présentations intermédiaires nous permettent d'avoir des retours constructifs et de sentir comment la pièce est accueillie.

“ Combien de temps faut-il pour créer un spectacle comme Prohibition ?

La première représentation du spectacle aura lieu le mardi 09 novembre à l'Espace La Traverse. Mais la création d'un spectacle est un projet de quasi 2 années de travail depuis les prémices du projet jusqu'à la présentation au public. Aussi nous aurons passé 20 semaines de répétition sur une scène, auxquelles il faut ajouter environ 100 jours dispersés sur un an et demi pour les recherches historiques, l'écriture de texte, les recherches et écritures de chorégraphies, la conception et fabrication de décor, des costumes et accessoires, l'élaboration des documents de communication, les séances photos, la recherche de partenariats, comptabilité...

“ Pour conclure ?

Pouvoir bénéficier d'espaces comme La Traverse et d'une équipe de professionnels pour faire fonctionner ce type d'équipements est absolument essentiel pour nous. Un spectacle tel que Prohibition ne pourrait voir le jour sans tout cela. Mais nous croyons que la finalité n'est pas que les artistes puissent créer, le but ultime c'est que le plus grand nombre puisse bénéficier de toute cette énergie et de ces moyens mis en œuvre pour créer des moments de rencontres, d'émotion, de questionnements... Nous prétendons, sans craindre de paraître naïfs, que le spectacle vivant est nécessaire à une vie plus joyeuse, plus libre et plus en lien les uns avec les autres. C'est pourquoi nous avons hâte de pouvoir rencontrer à nouveau le public et espérons que lorsque les salles pourront ouvrir, les gens réinvestiront massivement ces lieux de convivialité et de création qui sont les leurs. On n'a jamais eu autant hâte de vous rencontrer ! A Bientôt

L'équipe de Prohibition : Paul Koechlin, Stella Gatton, Henri Chays, Blanche Bonnaud

15

||| CÔTÉ PRATIQUE

COMMENT S'ORGANISENT LES PROCHAINES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES ?

Cette année, les électeurs sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants au Conseil départemental de la Savoie et au Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce double scrutin aux règles différentes se déroulera le même jour et dans le même bureau de vote, mais avec deux bulletins et des urnes bien distinctes.

QUAND VOTER ?

Initialement programmées en mars 2021, les élections départementales et régionales sont pour l'instant reportées en juin 2021, en raison de l'épidémie de Covid-19.

Dates à suivre sur www.lebourgetdulac.fr

QUEL EST LE MODE DE SCRUTIN DE CHACUNE DES ÉLECTIONS ?

L'élection départementale est organisée au mode de scrutin binominal à deux tours. Pour être élu au premier tour, un binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé avec les binômes ayant obtenu au moins 12,5 % des voix des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit pour être élu.



L'élection régionale se déroule selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés lors du premier tour, il est procédé à un second tour. La liste en tête obtient alors une prime majoritaire de 25 % du nombre de sièges à pourvoir. Les autres élus sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

QUI PEUT VOTER ?

Pour voter aux élections départementales et régionales, il faut être de nationalité française, être âgé de 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale. En se connectant au site servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N47, chacun peut connaître sa situation électorale, renseigner un changement d'adresse ou effectuer les démarches nécessaires à son inscription sur les listes électorales. Pour pouvoir voter, les démarches sont à effectuer jusqu'à six semaines avant le scrutin. Le vote par procuration est tout à fait possible.

AGENDA

Sous réserve des restrictions dues à la crise sanitaire

MARS

depuis le 12 MARS 2021

Exposition photo "La touche de bleu"
Bibliothèque municipale - infos : ☎ 04 79 25 22 52

JEUDI 18 MARS

- 18h00 en ligne : Atelier-rencontre copropriétaires "Bien s'entendre en copropriété, ça s'apprend !"
Inscription gratuite : ateliers.coprodespossibles.fr
- 20h00 : Spectacle "Le porteur d'histoire"
espace culturel La Traverse **ANNULÉ**

VENDREDI 19 MARS - 10H00

Commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie
Place du souvenir (comité restreint pour raisons sanitaires)

DIMANCHE 21 MARS - à partir de 08H00

Vente de couscous à emporter (Futsal Bourget United)
9 € la part / Infos et réservations : ☎ 06 87 28 34 85
Place Général Buisson

MARS - AVRIL

MARDI 23 MARS - 20H00

Spectacle "Sois toi et t'es belle" **ANNULÉ**
espace culturel La Traverse

MERCREDI 24 MARS - DE 10H30 À 12H00

Enquête / jeux : "The murder party" (parents enfants)
Bibliothèque municipale - infos : ☎ 04 79 25 22 52

DIMANCHE 28 MARS - à partir de 09H00

Chasse à l'oeuf organisée par Mom'Anim (dès 2 ans)
Infos et réservations : Facebook@Mom-Anim

MERCREDI 31 MARS - 18H30

Les mercredis de l'urba en visioconférence
"Tout sur le logement social et pourquoi en faire ?"
Connectez-vous sur www.lebourgetdulac.fr

MERCREDI 7 AVRIL

- de 10h00 à 11h00 : Atelier langue des signes
- de 16h00 à 18h00 : Chasse au trésor (de 5 à 10 ans)
Bibliothèque municipale - infos : ☎ 04 79 25 22 52

MERCREDI 14 AVRIL - 18H30

Conseil municipal
En visioconférence ou à la Cistude (selon situation sanitaire)